

Madame, Monsieur,

L'édition du journal Sud-Ouest datée du 16 mai dernier rapporte les événements qui ont conduit la Préfecture de Gironde à prendre des mesures de prévention et d'information relatives à l'épandage des produits fongiques.

En effet, le 5 mai 2014, des élèves et leur maîtresse de Villeneuve-de-Blaye ont été pris de malaises suite à la dispersion de fongicide à proximité de l'école proche des vignes. L'Agence Régionale de Santé (ARS), seule autorité compétente en la matière, a été immédiatement alertée et a ouvert une enquête conjointement avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine (Draaf). Le résultat des analyses communiqué le 15 mai met en évidence que « les produits mis en œuvre le 5 mai sont des produits autorisés (...) » mais précise que « leur emploi n'est cependant possible que si les conditions météorologiques le permettent, en particulier la vitesse du vent ».

Les mesures évoquées dans le communiqué de la Préfecture de Gironde sont déjà appliquées sur la commune de Léognan, tout particulièrement aux abords de l'école Jean-Jaurès et de l'Accueil de Loisirs « Les p'tits Mousquetaires » depuis mai 2013 ! Rappelons que suite à l'épandage aérien, autorisé exceptionnellement par Monsieur le Préfet, qui s'est déroulé sur notre commune, Monsieur le Maire a immédiatement écrit à Monsieur le Préfet et transmis ce courrier à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt lors de sa venue sur notre territoire le 24 septembre dernier.

Le principe de précaution a conduit **la commune de Léognan à anticiper au sujet des épandages**, notamment à **proximité de l'école Jean-Jaurès et de l'Accueil de Loisirs** qui jouxte l'école. Une **concertation** s'est établie entre les enseignants, les parents d'élèves et la municipalité amenant à des mesures concrètes dont les premières ont été prises dès le début du deuxième trimestre 2013.

Des mesures concrètes :

- La **signature d'une charte** environnementale avec les viticulteurs de la commune qui prévoit l'installation de haies, de clôtures brise-vent. Un avenant stipulant que l'épandage se fera avant 7 h 30 du matin sur la période courant du mois d'avril au mois d'août, a été proposé en ce sens aux exploitations viticoles riveraines.
- La **plantation d'une haie, doublée d'une paroi brise-vent**, en octobre 2013 par les enfants et leurs enseignants en présence des représentants des parents d'élèves. L'étude de sol menée sur ces terrains par le bureau de contrôle Véritas n'a relevé aucune pollution fongique.



Haie et brise-vent entre le terrain de sport de Jean-Jaurès et les vignes

- La demande du 22 octobre 2013 à Monsieur le Préfet de l'installation d'une **station de mesure de la qualité de l'air** en partenariat avec l'AIRAQ sur la commune de Léognan où cohabitent des zones d'habitation et de viticulture.
- La mise en place au lendemain des élections municipales d'un **comité de vigilance municipal**. Ce dernier dispose d'une autorité légitime pour évaluer les problèmes qui pourraient survenir et réagir au non-respect des préconisations des autorités sanitaires légales, à savoir l'ARS et l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS). En réponse à la demande effectuée par Monsieur le Préfet, un courrier recensant toutes les zones exposées à l'épandage a été envoyé, accompagné d'un plan.

La municipalité a toujours pris ces problématiques avec grand sérieux. Les produits utilisés lors des épandages sont autorisés par la législation en vigueur, seules les conditions dans lesquelles ils sont répandus doivent être encadrées par les autorités ayant compétence.

Les **problèmes de santé publique** nous préoccupent en atteste le combat que nous venons de gagner contre l'opérateur téléphonique Bouygues. L'antenne installée, malgré le refus de la mairie, va être démontée incessamment sous peu !

Les mesures qui vont être prises par la Préfecture concernant les épandages sont déjà appliquées sur notre commune depuis plus d'un an. Nous continuerons à faire preuve de prudence, de vigilance et d'anticipation dans un esprit de concertation.

François **BOULANGER**,

Adjoint à l'Education
et aux Finances

Bernard **FATH**,

Président de la mairie

Maire de Léognan,
Conseiller Général du Canton de La Brède